

Clarification des rapports entre Ministère public et police judiciaire

L'audit de la police jurassienne demandé par le Parlement laisse de côté une dimension. Il s'agit des liens entre le Ministère public et la police judiciaire. Depuis le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle organisation judiciaire sera introduite dans toute la Suisse. Dans le Jura, elle entraîne notamment la disparition des juges de première instance ^{d'instruction} et leur remplacement par des procureurs. Ceux-ci doivent pouvoir appuyer leur action par une étroite collaboration avec la police judiciaire qui, elle, doit pouvoir agir en toute indépendance, au service du Ministère public.

Cet aspect ne faisait pas partie du mandat confié dans le cadre de l'audit. Néanmoins il s'avère, en particulier au vu des événements survenus depuis la parution du rapport d'audit, qu'il est nécessaire de repenser l'articulation, au sein de nos institutions, entre le Ministère public et la police judiciaire.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste demande au Gouvernement de proposer au Parlement une modification de l'organisation judiciaire jurassienne et de la police cantonale visant à assurer des rapports directs entre le Ministère public et la police judiciaire.

Delémont, le 1^{er} septembre 2010

Groupe socialiste
Michel Thentz

Grinard *P. Bunt* *[Signature]*
[Signature] *A. Veya*
[Signature] *[Signature]* *[Signature]*
[Signature] *C. Erba*
[Signature] *[Signature]* *[Signature]*
[Signature] *[Signature]*